

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2024-894						
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière, contribution municipale de base dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec, à intervenir entre la Ville de Laval et L'Îlot - Centre de crise et de prévention du suicide de Laval et autoriser le versement de la contribution au montant total de 518 065,11 \$							
No dossier(s) interne(s) : URB-2021-6001 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 10-Auteuil Date CE souhaitée : 2024-04-03 Date CM souhaitée : 2024-04-09								
Actions : ENTENTE Demande d'achat : Oui CT requis : Oui								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2023-11-08</td> <td>CM-20231108-1040</td> <td>APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - L'ÎLOT - CENTRE DE CRISE ET DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LAVAL</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et L'îlot - Centre de crise et de prévention du suicide de Laval concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 400 000 \$, pour la réalisation du projet «Projet de relocalisation / L'Archipel de l'îlot», et ce, dans le cadre du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-5205)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-11-08	CM-20231108-1040	APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - L'ÎLOT - CENTRE DE CRISE ET DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-11-08	CM-20231108-1040	APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - L'ÎLOT - CENTRE DE CRISE ET DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LAVAL						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS L'Archipel de L'Îlot est un projet de L'Îlot - Centre de crise et de prévention du suicide de Laval («L'Îlot») de 9 logements destinés à des personnes vulnérables en crise, réalisé dans le cadre du premier appel à projets (2022) du Programme d'habitation abordable Québec («PHAQ») de la Société d'habitation du Québec («SHQ»). L'Archipel de L'Îlot inclut 9 logements ainsi qu'une portion non résidentielle avec des locaux d'intervention destinés au public desservi par L'Îlot. Le 12 juillet 2022, la SHQ confirmait par lettre la sélection du projet d'habitation de L'Îlot dans le cadre du premier appel à projets du PHAQ. Le 9 novembre 2023, le Service de la culture, des loisirs, des sports et du développement social de la Ville de Laval a octroyé à L'Îlot une aide financière de 400 000 \$ dans le cadre de son programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023, pour la réalisation de L'Archipel de L'Îlot. Cette aide financière vient en complément de celles octroyées dans le cadre du PHAQ et vise à compléter le montage financier du projet (notamment la partie non-résidentielle du projet). Le 9 janvier 2024, le cabinet du maire de la Ville de Laval a transmis à L'Îlot une lettre confirmant son intention de contribuer au financement de leur projet d'habitation par une contribution municipale de base selon les modalités du PHAQ. Cette contribution municipale de base est remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal («CMM»). Le 7 mars 2024, L'Îlot a fourni au Service de l'urbanisme le montage financier final de son projet, confirmant le montant requis pour la contribution municipale de base dans le cadre du PHAQ, soit 518 065,11 \$. Le présent sommaire décisionnel vise l'approbation de l'entente établissant les modalités de versement, par la Ville de Laval, de l'aide financière de 518 065,11 \$ accordée à L'Îlot pour la réalisation de son projet d'habitation, conformément aux exigences de la SHQ dans le cadre du PHAQ.								

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2024-894
IMPACTS MAJEURS L'approbation et la signature de l'entente sont indispensables au versement de la subvention PHAQ permettant la viabilité financière du projet.		
ASPECTS FINANCIERS Le service des finances a pris connaissance de l'entente et des impacts financiers. La portion PHAQ sera traitée au bilan au 133943 lors du déboursement et sera remboursée par la CMM.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES L'Îlot prévoit débuter la construction de son projet en mai 2024 pour une durée du chantier d'environ 12 mois. La livraison du projet est prévue en mai 2025.		
CADRE NORMATIF Loi sur la société d'habitation du Québec, RLRQ, c. S-8, article 3 et Programme d'habitation abordable Québec, Cadre normatif 2021-2024. Article 153.1 de la Loi sur la CMM (RLRQ, c. C-37.01).		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière, contribution municipale de base dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec, à intervenir entre la Ville de Laval et L'Îlot - Centre de crise et de prévention du suicide de Laval et d'autoriser le versement de la contribution au montant total de 518 065,11 \$; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		
CERTIFICATION Numérotation des finances : 1793008 Coût estimé affectant l'année en cours : 518 065,11 \$ CM requis :Oui Annotation(s) Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 20px;"> <div style="text-align: center;"> <p>LEFEBVRE, Madame LISON (54347)</p> <hr style="width: 30%; margin: 0 auto;"/> <p>Trésorier</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>2024-03-28</p> <hr style="width: 30%; margin: 0 auto;"/> <p>AN - MS - JR</p> </div> </div>		